

LES SITES TDHOLDINGFP.COM - TDHOLDING-FP.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Les sites proposent de la gestion de patrimoine. Ils n'ont aucun agrément et ne devrait donc pas en théorie faire des propositions de placement. Mais avec des escrocs... Ce secteur de l'hypermarché de l'arnaque n'est pas le plus important mais il est récurrent. Il est souvent usurpé le nom de sociétés suisses ou luxembourgeoises.

Le site tdholding-fp.com

Il a été créé le 11/10/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/tdholding-fp.com>

Le site tdholdingfp.com

Il a été créé le 06/10/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/tdholdingfp.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 87 68 74 69

Il s'inscrit dans une série intéressante :

tdholdingfp.com	01 87 68 74 69
fep-investissement.com	01 87 68 74 76
sofimo-gestion.com	01 87 68 74 84
tokheim-group.com	01 87 68 74 84
primecapital-ag.fr	01 87 68 75 32

Le numéro 07 52 28 44 31

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Nicolas BERGER

Les produits

Il est proposé les services d'une société de gestion de patrimoine.

Il est utilisé comme nom de domaine tdholding-fp.com

Nous avons déjà constaté cette situation avec d'autres sites et notamment

<https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-alternativefp-sa-com-alternativefosa-com/>

Les informations juridiques

Seule la page d'accès à la partie privée est ouverte. Nous ne disposons donc pas d'informations. Toutefois, nos recherches ont permis de constater qu'il a été usurpé le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque. Son activité consiste en la gestion de participations dans d'autres entreprises. Jamais elle ne proposera de la gestion de patrimoine. Cela lui est interdit !

Nous avons déjà constaté l'utilisation de sociétés holdings fans l'arnaque aux vins...

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

